CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM466 **Valable du 06/09/2026 au 05/09/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/03/1996
Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Dénomination sociale : SODEKA

109 RUE GUTENBERG
80080 AMIENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS 1996B00084

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 404 273 336 00010
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 91 328083

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 4820000/001 325093 /000

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 4820000/001 325093 /000

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 03 22 22 30 65 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale : SODEKA INVEST (930 724 323)
FOURMANOIR ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : KERROUT ILIAS

Site internet : http://www.sodeka.fr
E-mail : contact@sodeka.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	42	EFF3	6 929 915	CA7
Dans l'activité	42	EFF3	2 841 146	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 15/07/2026	06/09/2026	05/09/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/08/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025